CLINIQUE SAINT-YVES | RENNES

RÉADAPTATION DIGESTIVE ET NUTRITIONNELLE & RÉADAPTATION CARDIO-VASCULAIRE

LIVRET D'ACCUEIL

CLINIQUE SAINT-YVES

Madame, Monsieur,

La Clinique Saint-Yves mobilise toutes les compétences professionnelles et techniques utiles pour mener à bien sa mission de soins de suite et de réadaptation dans les spécialités suivantes :

- Réadaptation Digestive et Nutritionnelle - Médecine
- Réadaptation Cardio-vasculaire

Ce livret d'accueil est destiné à faciliter votre séjour en vous apportant le maximum d'informations sur son déroulement. Pour compléter ou expliquer son contenu, les personnels, sont à votre entière disposition.

Nous voulons être à votre écoute. Le questionnaire de sortie est un moyen de nous faire part de vos impressions, vos critiques et vos encouragements. Vous en trouverez un exemplaire à la fin de ce livret. Pour nous permettre d'orienter efficacement nos efforts, il est important de connaitre votre avis.

Les médecins, les personnels soignants, techniques et administratifs mettront tout en oeuvre pour que votre séjour contribue efficacement au rétablissement de votre santé ; leurs compétences régulièrement mises à jour et leur dévouement sont entièrement orientés dans ce sens.

Très sincèrement.

La Direction

PRÉSENTATION DE LA CLINIQUE

La Clinique Saint Yves, Établissement de Santé Privé à but non lucratif, est un Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) depuis 1979 et est gérée par l'association « Œuvres des Augustines de Saint-Yves » depuis 2003.

Elle accueille des patients en réadaptation digestive et nutritionnelle ainsi que des patients en réadaptation cardio-vasculaire.

Le service de Réadaptation Cardio-Vasculaire (35 lits et 30 places) accueille plus de 1 000 patients chaque année pour des soins complémentaires nécessités soit par une maladie coronaire après angioplastie ou non, soit par une insuffisance cardiaque, soit par une intervention de chirurgie cardiaque récente ou, plus rarement, prochainement prévue. L'objectif est de leur assurer la meilleure condition physique, mentale et sociale possible pour qu'ils puissent, par leurs propres efforts, préserver ou reprendre une place aussi normale que possible dans la vie familiale, professionnelle et sociale.

Le service de Réadaptation Digestive et Nutritionnelle (68 lits en hospitalisation complète et 10 places en hospitalisation de jour) et de Médecine (7 lits), soit au total 85 lits et places, accueille plus de 1 500 patients par année à la suite d'interventions chirurgicales digestives, de radiothérapies ou pour la prise en charge de troubles nutritionnels ou du comportement alimentaire. Notamment, ce service assure des consultations médicales, infirmières et diététiques digestives spécialisées en stomathérapie et en nutrition entérale à domicile.

Les médecins de l'établissement assurent des formations à l'extérieur pour leurs confrères ou des personnels paramédicaux. Ils sont également auteurs de publications réalisées avec la participation des équipes soignantes.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de la Clinique :

www.clinique-styves.fr

@CliniqueSaintYves

@CliniqueSaintYves

SOMMAIRE

LA CLINIQUE

Historique 6

Nos valeurs 7

Nos spécificités 8

Les modalités d'admission 9

Nos prises en charge en réadaptation digestive et nutritionnelle 10

Nos prises en charge en réadaptation cardio-vasculaire 20

LES MODALITÉS DE VOTRE SÉJOUR

Votre séjour 24

Les services à votre disposition 29

Vos droits 33

Vos devoirs 40

Nos engagements qualité et sécurité des soins 41

Votre environnement humain 45

Les tarifs 46

LA CLINIQUE

HISTORIQUE

1348
Fondation de la Maison Dieu Saint-Yves sur les quais de la Vilaine par la famille Le Bouteiller.

1644
Six religieuses Augustines hospitalières de Dieppe arrivent à Rennes pour prendre la direction de la Maison Dieu Saint-Yves.

1858
L'Hôpital Saint-Yves est transféré rue de la Cochardière.

1896
Les Sœurs Augustines décident de créer un hôpital chirurgico-médical dans le quartier de Saint-Hélier : la Clinique Saint-Yves actuelle.

1979
Transformation en établissement à but non lucratif PSPH. Soins de suite spécialisés en Réadaptation digestive et Nutritionnelle, hospitalisation en lits de médecine, convalescence médicalisée.

1995
Conversion des 35 lits de Convalescence en 35 lits de Réadaptation Cardio-Vasculaire.

2003
Depuis le 1er janvier 2003, l'association « Œuvres des Augustines de Saint-Yves » assure la gestion de la Clinique.

2005
Augmentation des capacités d'accueil en Réadaptation Cardio-Vasculaire par la création de 20 places d'hospitalisation de jour en plus des 35 lits existants.

2010
Ouverture d'une unité de 12 lits spécialisée dans la prise en charge de l'anorexie mentale.

2011
Création d'un centre de formation continue.

2015
Augmentation de sa capacité d'accueil en Rédaptation Digestive et Nutritionnelle par la création de 3 places en hospitalisation de jour.

2019
Augmentation de 5 places pour l'hôpital de jour de Réadaptation Cardio-vasculaire.

2020
Développement de la prise en charge de patients ayant des Troubles du Comportement Alimentaire.

2021
Augmentation de sa capacité d'accueil en RDN par la création de l'hôpital de jour diabétologie.

NOS VALEURS

Le « **prendre soin** » porté à la personne est posé comme valeur fondamentale.
Il doit être marqué par l'accueil, l'écoute, la disponibilité, la créativité, le respect, qualités reflétant l'esprit que les Sœurs Augustines de la Miséricorde de Jésus s'efforcent de faire vivre au sein de la Clinique Saint-Yves, dans la fidélité à leur mission d'Eglise. Elles pérennisent cette valeur fondamentale afin de témoigner de la façon évangélique de vivre toutes les réalités humaines.

L'établissement est géré comme un lieu de vie. La connaissance scientifique et l'habileté technique y apparaissent comme conditions nécessaires d'un soin de qualité qui prend du sens au service de la santé pour « tout l'homme et tout homme » accueilli et pour son entourage.

C'est pourquoi, fidèles au charisme des origines, fidèles à l'éthique définie par l'Eglise Catholique dans ses enseignements officiels, déterminées à maintenir une présence Chrétienne dans l'œuvre, les Sœurs Augustines veulent que soient transmises et pérennisées les valeurs suivantes :

- Les valeurs évangéliques vécues dans la compassion et le dévouement au service des pauvres et des malades ;
- Le prendre soin de la personne humaine dans sa globalité.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les acteurs respectent en priorité ces valeurs fondamentales, dans la mise en œuvre, à leur niveau de responsabilité et en partenariat, des objectifs opérationnels suivants :

• gestion désintéressée des activités figurant au projet d'établissement de la Clinique Saint-Yves ;
• pratique « managériale » qui favorise le respect des personnes ;
• veille constante pour répondre aux besoins de santé, en concertation avec les orientations données par les administrations de tutelle ;
• prise en compte de l'environnement de l'établissement, favorisant son intégration et sa bonne complémentarité au service des besoins des habitants de la région.

La présente charte est annexée aux statuts de l'association « Œuvres des Augustines de Saint-Yves», conformément à leur article 4. En application de l'article 20 de ces mêmes statuts, le Conseil d'éthique et de recherche « veille au respect » de la présente charte.

**Extrait*

Retrouvez notre charte de bientraitance sur notre site web :

www.clinique-styves.fr / Nos valeurs

NOS SPÉCIFICITÉS

Un environnement agréable en plein centre ville de Rennes

Nous vous recevons dans un environnement calme et reposant, muni d'équipements modernes et de grands espaces extérieurs qui sont à votre disposition dont notamment un parc arboré.

Un séjour en toute sécurité

Après avis médical, les patients venant pour une réadaptation cardio-vasculaire peuvent être équipés d'un dispositif de télémetrie associé à un système de géolocalisation. Ainsi, ces patients sont libres de se promener en toute liberté et en toute sécurité dans l'enceinte de l'établissement et ses extérieurs.

Une équipe pluridisciplinaire à l'écoute des patients

Nous accompagnons nos patients tout au long du séjour grâce à des équipes spécialisées dans les différents domaines de la réadaptation digestive et nutritionnelle et de la réadaptation cardio-vasculaire.

Des ateliers cuisine et une restauration de qualité

Grâce à la diversité de nos équipes et à une cuisine interne, nous organisons des ateliers participatifs, démonstratifs, diététiques et proposons des repas équilibrés.

Un plateau technique unique

Nous disposons d'un plateau technique de 1200 m² composé de salles de vélos, de gymnastique, de travail segmentaire, d'ergométrie...

MODALITÉS D'ADMISSION

Réadaptation digestive et nutritionnelle

Pour effectuer une demande d'admission, demandez à votre médecin traitant ou à votre médecin spécialiste de renseigner le *formulaire de demande d'admission*, téléchargeable sur notre site internet.

Chaque dossier de demande d'admission est étudié en commission médicale. C'est le médecin référent qui valide ou non le dossier pour planifier un séjour à la clinique.

Anorexie

Pour effectuer une demande d'admission et convenir d'une date de consultation pour une première rencontre, merci d'appeler la clinique Saint-Yves :

au 02 99 26 25 53

Réadaptation cardio-vasculaire

Pour effectuer une demande d'admission, demandez à votre médecin traitant ou à votre médecin spécialiste de renseigner le *formulaire de demande d'admission*, téléchargeable sur notre site internet.

Chaque dossier de demande d'admission est étudié en commission médicale. C'est le médecin référent qui valide ou non le dossier pour planifier un séjour à la clinique.

Pour toute demande d'admission, hors anorexie, vous pouvez joindre l'infirmier des admissions au :

au **02 99 26 26 02**

RÉADAPTATION DIGESTIVE ET NUTRITIONNELLE

68 lits d'hospitalisation complète
10 places d'hospitalisation de jour

PRISE EN CHARGE DIGESTIVE ET NUTRITIONNELLE

Hospitalisation complète

Hospitalisation de jour

Pourquoi ?

La Haute Autorité de Santé (Novembre 2019) définit la dénutrition comme « l'état d'un organisme en déséquilibre nutritionnel ». Ce déséquilibre peut être dû à un déficit d'apport isolé, une augmentation des dépenses ou des pertes ou encore une association d'un déficit d'apport avec une augmentation des dépenses ou des pertes. Le déséquilibre inhérent à la dénutrition conduit à des effets délétères sur le corps associés à une aggravation du pronostic des maladies.

Pour qui ?

Les services de médecine et de soins de suite et de réadaptation digestive et nutritionnelle accueillent des patients dans les suites immédiates ou distantes des chirurgies digestives ou ORL pour corriger leur état nutritionnel.

Comment ?

La prise en charge diagnostique et thérapeutique de ces patients nécessite une expertise clinique et nutritionnelle multidisciplinaire. L'alimentation sera adaptée aux besoins et aux compétences digestives : orale, entérale et/ou parentérale. Comme tous les autres soins nécessités (aide dans les actes de la vie quotidienne, pansements, etc…) le programme de reconditionnement physique est adapté et personnalisé.

Admission à la suite d'une chirurgie sur orientation du chirurgien ou suite à une consultation externe réalisée par l'un de nos médecins.

Durée du séjour

De quelques jours à 3 semaines en moyenne.

L'équipe

Médecins, infirmiers, aides-soignants, diététiciens, masseurs-kinésithérapeutes, psychologue, assistant social.

ANOREXIE - Hospitalisation complète

Hospitalisation complète

Pourquoi ?

Soigner l'anorexie mentale requiert du temps et des compétences spécifiques multiples traitant le corps et le psychisme. L'hospitalisation complète à la clinique Saint-Yves le permet.

Pour qui ?

Pour les patient(e)s âgé(e)s d'au moins 16 ans, souffrant d'un trouble du comportement alimentaire, associé à une dénutrition sévère, n'ayant pu évoluer favorablement malgré un suivi ambulatoire pluridisciplinaire adapté. Ces patient(e)s requièrent un renforcement des soins et de leur spécificité dans un cadre sécurisant.

Comment ?

Orientation des patient(e)s par des médecins de ville ou des équipes d'autres établissements.
Consultation médicale préalable.
Travail pluridisciplinaire en lien avec les équipes d'amont et d'aval, qui permet de coordonner et d'adapter les soins des différents professionnels.

Les soins médicaux sont à orientation nutritionnelle et sont associés à :

- des soins psychiques, pouvant mettre en lien l'entourage
- des soins à médiation corporelle
- des soins à médiation artistique
- un suivi social
- une scolarité adaptée.

Durée du séjour

Elle est adaptée au cas par cas. Elle peut être d'une semaine à plusieurs mois.

L'équipe

Médecins nutritionnistes, psychiatres, psychologues, diététiciens, masseurs-kinésithérapeutes, art-thérapeute, psychomotricien, infirmiers, aides-soignants, assistant social.

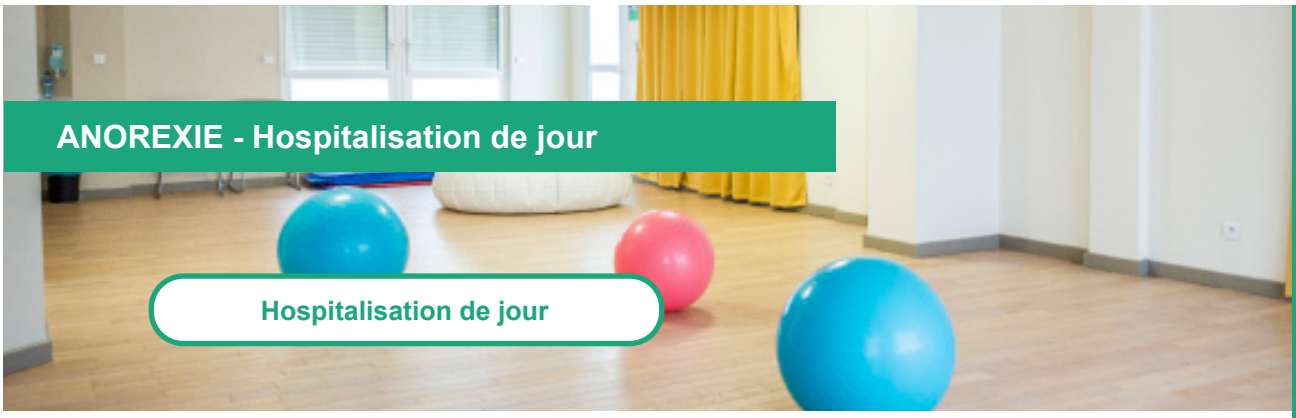

ANOREXIE - Hospitalisation de jour

Hospitalisation de jour

Pourquoi ?

L'hôpital de jour est un dispositif de soins intermédiaire entre l'hospitalisation complète et les consultations, qui permet un temps de transition entre l'hospitalisation complète et le domicile, en maintenant des soins spécifiques.

Pour qui ?

Pour les patient(e)s dont l'état clinique permet de ne plus être en hospitalisation complète, mais qui requièrent la poursuite de soins pluridisciplinaires spécifiques dans un cadre sécurisant. L'hospitalisation complète est un pré-requis

Comment ?

Les venues en HDJ sont programmées à la fin d'un séjour en hospitalisation complète. Le programme des soins est adapté au cas par cas et modulable en fonction de l'évolution : Ce programme peut comporter :

- une évaluation médicale
- un entretien psychologique
- un repas thérapeutique
- la participation à un ou plusieurs ateliers à médiation corporelle et/ou artistique.

Toujours en complément du suivi ambulatoire habituel en ville auquel l'hôpital de jour ne se substitue pas.

Fréquence des venues et durée du séjour

Elles sont adaptées aux besoins : venues hebdomadaires, mensuelles voire trimestrielles, sur des durées adaptées au cas par cas.

L'équipe

Médecins nutritionnistes, psychologues, masseurs-kinésithérapeutes, art-thérapeute, infirmiers, aides-soignants.

SURCHARGE PONDÉRALE

Hospitalisation complète

Hospitalisation de jour

Pourquoi ?

Pour un rééquilibrage alimentaire et traiter les troubles du comportement alimentaire.

Pour qui ?

Pour les patient(e)s en surcharge pondérale (IMC superieure à 30).

Comment ?

- prise en charge diététique (entretiens individuels, ateliers collectifs, cours de cuisine)
- encouragement à l'activité physique (évaluation initiale par un kinésithérapeute et un enseignant en Activités Physiques Adaptées, soins individuels de kinésithérapie, séances collectives d'activités incluant deux séances de balnéothérapie)
- prise en charge médicale avec évaluation de la dépense énergétique de repos par calorimétrie et analyse de la composition corporelle par un impédancemétrie, bilan biologique évaluant les facteurs de risques
- prise en charge psychologique avec groupe de paroles hebdomadaire animé par un psychologue et possibilité d'entretiens individuels avec un psychologue
- proposition de suivi personnalisé par consultation médicale ou hospitalisation de jour ou hospitalisation d'une semaine à distance du séjour·

Durée du séjour (en hospitalisation complète)

Programme d'éducation thérapeutique se déroulant sur 3 semaines.

Quand ? (en hospitalisation de jour)

4 fois dans l'année après une hospitalisation complète.

L'équipe

Médecin, diététicien, masseur-kinésithérapeute, enseignant en activités physiques adaptées, psychologue, infirmier, aides-soignants.

SURCHARGE PONDÉRALE AVEC TROUBLES DU COMPORTEMENT ALIMENTAIRE

Hospitalisation complète

Hospitalisation de jour

Pourquoi ?

Pour une régulation du comportement alimentaire, amélioration de l'estime de soi, amélioration de la qualité de vie et pour tendre vers un mieux-être corporel.

Pour qui ?

Pour les patient(e)s en surcharge pondérale souffrant de troubles du comportement alimentaire (alimentation émotionnelle, hyperphagie boulimique, hyperphagie prandiale, addictions alimentaires…).

Comment ?

- identification des facteurs de genèse dans le développement des troubles alimentaires
- propositions d'explorations sensorielles et motrices, dans le but de développer la conscience du corps, de favoriser l'expression et la connaissance de soi
- prise en charge de la restriction cognitive et travail sur les croyances alimentaires
- travail sur les sensations alimentaires et le goût, avec dégustations alimentaires en pleine conscience
- échange autour de la place des prises alimentaires de réconfort
- ateliers psychothérapeutiques autour des comportements alimentaires en lien avec la régulation émotionnelle, l'estime de soi, etc
- alternance d'accompagnements individuels et collectifs.

Durée du séjour (hospitalisation complète)

De 3 à 6 semaines.

Quand ? (en hospitalisation de jour)

Une fois tous les 15 jours à la demi-journée - 6 venues au total, avec une venue tous les 15 jours.

L'équipe

Diététicien formé en comportement alimentaire, psychologue clinicien, psychomotricien.

TROUBLES DE LA DÉGLUTITION

Hospitalisation de jour

Pourquoi ?

Afin de sécuriser les prises alimentaires. Traiter et/ou empêcher la dénutrition.

Pour qui ?

Pour les patient(e)s ayant des troubles de la déglutition, en complément d'une prise en charge orthophonique, ORL et/ou neurologique.

Comment ?

- un diagnostic nutritionnel suivi d'un bilan orthodiététique : essais de mets alimentaires selon les capacités de déglutition et directement en lien avec la cuisine de l'établissement (textures, goûts, quantités). Essais réalisés sous couvert d'une surveillance médicale (matériel d'aspiration)
- évaluation des possibilités d'adéquation des prises orales aux besoins en calories et protéines
- remise d'un plan personnalisé alimentaire au patient et à l'aidant si présent (enrichissement, recettes, postures, techniques de déglutition, types de mets…)
- orientation vers une nutrition artificielle en cas de besoin (sonde nasogastrique, gastrostomie d'alimentation posée par nos soins).

Quand ?

Une fois par semaine à la demi-journée.

L'équipe

Médecin nutritionniste, orthophoniste et diététicien.

INSUFFISANCE INTESTINALE

Hospitalisation de jour

Pourquoi ?

L'insuffisance intestinale a des répercussions nutritionnelles importantes qui nécessitent que le patient comprenne sa nouvelle anatomie digestive, ses conséquences, les éléments de surveillance quotidiens pour adapter son mode de vie et ainsi maintenir son état de santé.

Cette insuffisance intestinale peut nécessiter une Nutrition Parentérale A Domicile pour laquelle la Clinique Saint-Yves est habilitée en qualité de « Centre expert en Nutrition parentérale à domicile » depuis 2016.

Pour qui ?

La clinique Saint-Yves propose une prise en charge ambulatoire des patients souffrant d'insuffisance intestinale (syndrome de grêle court, troubles de la motricité digestive, prise en charge des fistules entéro-cutanées ou stomies à haut débit, technique de réinstillation du chyme…).

Comment ?

Cet accompagnement hautement spécialisé proposé par nos professionnels permet aux patients concernés de retrouver une couverture nutritionnelle personnalisée et une qualité de vie la plus confortable possible à domicile.

Quand ?

Deux fois par semaine.

L'équipe

Médecin, diététicien et infirmier.

GASTRECTOMIE, DPC ET GASTROENTÉROANASTOMOSES

Hospitalisation de jour

Pourquoi ?

Les chirurgies avec gastro-entéro-anastomose génèrent un bouleversement de l'anatomie digestive et par conséquent des perturbations majeures de la physiologie digestive. Les conséquences nutritionnelles (dénutrition, carences) et digestives (diarrhées, maldigestion et pullulation bactérienne) peuvent engendrer des altérations de l'état de santé et un impact sur la vie familiale, professionnelle et sociale.

Pour qui ?

Suites d'une gastrectomie totale ou partielle ; duodénopancréatectomie céphalique ou totale ; autres gastro-entéro-anastomoses.

Comment ?

Prise en charge pluridisciplinaire individuelle initiale pour identifier les difficultés et besoins du patient.

Programme d'éducation thérapeutique après bilan éducatif. Participation à des ateliers collectifs thématiques pour comprendre sa nouvelle anatomie et les conséquences.

Ateliers proposés :

- anatomie et physiologie
- graisses et repas principaux
- graisses et collations
- troubles digestifs
- choix des laitages
- hydratation
- médicaments
- jeux éducatifs
- évaluation complète

Quand ?

Deux fois par semaine en demi-journées ; les mardi après-midi et vendredi matin.

L'équipe

Médecin nutritionniste, diététicien et infirmier.

DIABÈTE DE TYPE 2

Prise en charge éducative complémentaire d'un suivi diabétique.

Hospitalisation de jour

Pourquoi ?

Ce programme a pour objectifs : d'améliorer les connaissances physiopathologiques des patients, d'améliorer les connaissances hygiéno-diététiques. Il a aussi pour objectif d'améliorer l'équilibre glycémique et la qualité de vie, de permettre aux patients de savoir dépister et prévenir les complications chroniques. Il permet aux patients d'être acteur de leur prise en charge.

Pour qui ?

Cette prise en charge est initialement pour les patients diabétiques de type 2 et plus particulièrement ceux traités par antidiabétiques oraux ou injectables. Elle est valable pour les patients déjà suivis au sein de notre établissement mais également pour les patients extérieurs, suivis ou non par un diabétologue.

Comment ?

Il est proposé aux patients différents ateliers collectifs par groupe de 6 personnes au maximum :

Des ateliers médicaux :

- «Qu'est-ce que le diabète ?»
- «Les médicaments dans le diabète de type 2»
- «Les complications chroniques du diabète»
- «Prendre soin de ses pieds»

Des ateliers diététiques :

- «Les groupes d'aliments»
- «L'équilibre alimentaire»
- «L'index glycémique, lecture étiquette»

Des ateliers sur l'activité physique :

- «Bénéfices de l'activité physique sur la santé, intérêt sur les glycémies»
- «Mettre en pratique une activité physique adaptée»

En amont, une première consultation individuelle avec un membre de l'équipe paramédicale est nécessaire. Le programme y sera alors présenté. En finalité de ces ateliers, une synthèse individuelle par patient est réalisée avec un membre de l'équipe paramédicale également, suivie de questions si besoin.

Quand ?

Une demi-journée pendant 5 semaines consécutives ; le mercredi matin.

L'équipe

Infirmier, diététicien, enseignant d'Activités Physiques Adaptées et médecin.

RÉADAPTATION CARDIO-VASCULAIRE

35 lits d'hospitalisation complète
30 places d'hospitalisation de jour

RÉADAPTATION CARDIO-VASCULAIRE

Hospitalisation complète

Hospitalisation de jour

Pourquoi ?

Le but de la réadaptation cardiovasculaire est de limiter le retentissement des maladies cardiovasculaires, de réduire les récidives et la mortalité en adoptant un mode de vie actif et en corrigeant les facteurs de risque. Il s'agit d'un programme médicalement supervisé proposé par une équipe multidisciplinaire et qui nécessite la participation active du patient à toutes les étapes de sa réalisation.

Les objectifs sont :

- d'améliorer les performances physiques et le bien-être psychologique des patients
- de lutter contre les facteurs de risque cardiovasculaires
- de développer une éducation à la santé
- de permettre une réinsertion professionnelle précoce et une reprise rapide de la confiance en soi.

Pour qui ?

La réadaptation est recommandée pour la plupart des malades cardiaques. Les indications principales sont :

- la maladie coronaire : suite d'infarctus, angor stable avec ou sans angioplastie
- l'insuffisance cardiaque chronique stable
- les suites de chirurgie cardiaque : pontage coronaire, chirurgie valvulaire, correction de malformation congénitale, greffe cardiaque, assistance circulatoire
- l'artériopathie des membres inférieurs, opérée ou non
- la prise en charge des facteurs de risques : obésité, diabète, HTA, sevrage tabac, sédentarité etc...
- la préparation à une intervention de chirurgie cardiaque (pré-opératoire).

Comment ?

Le projet de soins personnalisé permet à chaque patient une meilleure récupération et réduit le risque d'aggravation ou de récidives futures. Il comprend habituellement :

- un évaluation et un suivi médical : évaluation initiale du mode de vie et des projets du patient, de ses capacités physiques, limites et facteurs de risque, suivi médical périodique tout au long du séjour
- un programme d'activités physiques adaptées : exercices destinés à améliorer la condition cardiovasculaire et musculaire
- des informations sur les modes de vie : conseils diététiques, aide au sevrage tabagique, etc...
- des ateliers d'éducation pour comprendre la maladie, mieux connaitre les symptômes, bien réagir en cas de problème, être en mesure de connaitre les facteurs de risque et gérer correctement les médicaments.

Une évaluation médicale est faite le jour de l'admission ou au plus tard le lendemain. Les objectifs sont alors définis entre le patient et le médecin.

L'accomplissement de ce projet se fait par l'intermédiaire :

- d'une équipe pluridisciplinaire comprenant : médecins cardiologues et une équipe paramédicale formée à l'éducation thérapeutique (infirmiers, éducateurs en activités physiques adaptées, kinésithérapeutes, psychologues, diététiciens, tabacologues, assistantes sociales)
- d'un plateau technique adapté : salle d'échographie, salles d'épreuve d'effort, gymnase, salle de réadaptation par ergocycles et tapis de marche, salle de musculation, surveillance par télémétrie, salles dédiées aux ateliers d'éducation thérapeutique.

Les modalités de séjour

Le séjour peut se dérouler en hospitalisation complète ou en hôpital de jour. Le choix de l'hospitalisation complète ou de jour dépend de l'état de santé du patient (sévérité de la maladie cardiaque, nécessité d'une surveillance particulière comme les patients sous assistance circulatoire, surveillance télémétrique, les greffés cardiaques, insuffisance cardiaque sévère…). Cela dépend aussi du souhait du patient, de son lieu de vie et de son moyen de locomotion.

En hospitalisation de jour, le patient se rend à la clinique par ses propres moyens (véhicule personnel, transports en commun, ...). La prise en charge du transport par l'Assurance Maladie étant soumise à conditions notamment pour les prises en charges en ambulatoire.

Le séjour peut aussi débuter en hospitalisation complète et continuer en hôpital de jour selon l'état de santé, le lieu de vie et le souhait du patient.

LES MODALITÉS DE VOTRE SÉJOUR

Votre séjour
Services à votre disposition
Vos droits
Vos devoirs
Nos engagements qualité et sécurité des soins
Votre environnement humain
Les tarifs

VOTRE ENTRÉE

Formalités d'admission

Merci de vous présenter au bureau des entrées et sorties de la Clinique **30 minutes avant** l'heure de votre convocation (sauf si l'heure de votre convocation tient compte de cette information). L'hôtesse constituera avec vous votre dossier administratif. Nous vous demandons de vous munir des éléments suivants :

- **Carte d'identité ou Passeport**
- **Carte Vitale**
- **Carte de Mutuelle ou d'Assurance complémentaire**

Ces documents sont indispensables à la constitution de votre dossier administratif.

Prévoyez de vous munir de votre chéquier ou d'un peu d'espèces pour les cautions ou prestations restant à votre charge (voir tarif page 46).

Votre situation a changé ? Merci de le signaler au bureau des entrées ou au secrétariat médical.

Votre prise en charge financière

Une partie des frais d'hospitalisation est prise en charge par votre caisse d'assurance maladie.

Certains frais, comme le forfait journalier, le ticket modérateur, le supplément pour chambre particulière,..., peuvent être pris en charge par votre mutuelle ou assurance complémentaire après acceptation de celle-ci. Pour information, le ticket modérateur correspond à 20% du tarif journalier. Les tarifs journaliers des prestations en vigueur arrêtés par l'ARS sont affichés au bureau des entrées - Service facturation.

Votre hospitalisation est programmée ?

Renseignez-vous auprès de votre organisme pour connaître le détail des prestations incluses dans votre contrat et, le cas échéant, des prestations pouvant rester à votre charge.

Dans le cadre de votre hospitalisation, les médecins de la clinique peuvent être amenés à vous prescrire des consultations ou examens réalisés à l'extérieur de la clinique. Dans ce cas uniquement, l'organisation des transports et la prise en charge financière seront assurées par la clinique. **Si vous avez des rendez-vous médicaux ou non sans rapport avec votre séjour à la clinique, nous vous demandons de bien vouloir les annuler.**

En cas d'absence non justifiée ou de rendez-vous non honoré en hospitalisation de jour, une indemnité forfaitaire vous sera facturée. En cas d'empêchement, nous vous demandons de prévenir le secrétariat médical dans les meilleurs délais en indiquant le motif de votre annulation. La Clinique se réserve le droit de facturer cette indemnité forfaitaire en cas d'annulation pour convenance personnelle.

Dépôt d'argent et de valeurs

Nous vous déconseillons d'apporter de grosses sommes d'argent ou des objets de valeurs.
Nous vous conseillons de les confier à l'un de vos proches.

Certaines chambres de la clinique sont équipées de coffres individuels. Si votre chambre n'en dispose pas et que vous le souhaitez, vous pouvez vous adresser au **bureau des entrées et sorties (ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30)** pour les déposer au coffre de la Clinique. L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol (loi du 6 juillet 1992).

Liste du nécessaire à apporter

La Clinique fournit et entretient uniquement le linge de lit (draps, taies d'oreiller, ...). **Il vous appartient d'apporter votre linge et vos objets personnels.**

La liste suivante est non exhaustive et peut vous servir de mémo afin de préparer votre valise :

- Serviettes et gants de toilette, éventuellement un peignoir
- Vêtements et sous-vêtements
- Tenues de sport complètes et confortables
- Chaussures et chaussons
- Brosse à dents et dentifrice
- Gel douche et shampooing
- Rasoir et mousse à raser

Selon la saison, prévoyez également :

- Une casquette ou un chapeau, de la crème solaire et des lunettes de soleil, des chaussures de marche respirantes
- Des vêtements chauds et imperméables, l'idéal étant de superposer 3 couches (tee-shirt, pull ou sweat-shirt et blouson ou veste imperméable)
- Un bonnet, des gants ou des moufles et une écharpe
- Un brumisateur

Selon le motif de votre hospitalisation, compte-tenu des activités physiques quotidiennes qui vous seront programmées, nous vous demandons de **prévoir les vêtements et équipements spécifiques listés ci-après.**

Dans le cadre d'un séjour pour surcharge pondérale ou anorexie, prévoyez aussi une tenue de piscine (balnéothérapie) :

- Maillot de bain en matière élastique (pas de short)
- Bonnet de bain
- Chaussons de piscine (en silicone)
- Drap de bain

Dans le cadre d'un séjour en réadaptation cardio-vasculaire ou pour surcharge pondérale, privilégiez si possible les vêtements « respirants » :

- Une tenue d'activité physique confortable ou un survêtement ou un jogging
- Plusieurs tee-shirts,
- Un ou deux pulls ou sweat-shirts
- Chaussures de sports avec semelle épaisse pour amortir le contact avec le sol (type running)
- Un vêtement de pluie pour la marche en extérieur
- Une grande et une petite serviette pour le sport (protection pour le tapis de gymnastique, en salle de rééducation, pour la sueur, ...)
- Pour plus de confort, vous pouvez apporter un short de type cycliste (avec rembourrage aux fesses)

L'activité de balnéothérapie sera planifiée uniquement après accord médical. Il est possible que votre médecin référent ne vous en prescrive pas pendant votre séjour.

Le programme des patients pris en charge dans le cadre de la réadaptation cardio-vasculaire ne comporte pas de balnéothérapie.

Pour les séjours en réadaptation digestive et nutritionnelle ne relevant pas de l'anorexie ou de la surcharge pondérale, il n'y a pas de demande spécifique hormis la liste de base décrite dans le mémo ci-dessus.

Des fontaines à eau sont à votre disposition dans les différents services de la Clinique. Pensez à apporter votre gourde personnelle !

Votre chambre

Un membre de l'équipe soignante vous accompagne à votre chambre après votre admission administrative. Il vous explique le fonctionnement des équipements : sonnette, lit, télévision, ... N'hésitez pas à demander des explications supplémentaires.

Votre traitement personnel

N'oubliez pas d'apporter vos ordonnances de médicaments les plus récentes et TOUS les médicaments que vous utilisez y compris ceux que vous prenez sans ordonnance.

En cas de relais de votre traitement personnel, les médecins de la Clinique pourront être amenés à substituer certains de vos médicaments par leurs équivalents.

Précisez dès votre arrivée si vous avez des allergies ou intolérances. Tout au long de votre séjour, assurez-vous que tous les médecins et infirmiers ont connaissance de votre traitement. N'hésitez pas à les solliciter pour mieux comprendre votre traitement.

Votre dossier médical et vos résultats d'examens

Afin de garantir une meilleure continuité et coordination des soins, **nous vous demandons d'apporter l'ensemble des résultats médicaux et prescriptions que vous avez en votre possession en lien avec le motif de votre hospitalisation à la Clinique :**

- Vos différentes prescriptions diététiques dont vous avez pu bénéficier par le passé (médecin, diététicien, nutritionniste, hospitalisation, ...)
- Vos résultats biologiques datant de moins de 6 mois
- Le résultat de votre dernière épreuve d'effort cardiaque (si concerné)

VOTRE PRISE EN CHARGE DANS LE SERVICE

Au début de votre séjour, vous rencontrerez notamment le responsable de service, un diététicien et votre médecin référent. Vous serez suivi par les différentes équipes de la clinique. Si votre famille souhaite s'entretenir avec votre médecin référent, elle pourra avec votre accord, prendre rendez-vous auprès du secrétariat médical et/ou de l'infirmier du service.

Vous pouvez demander à rencontrer une psychologue et/ou une assistante sociale par l'intermédiaire de l'équipe soignante.

Guide d'orientation

Vous trouverez en annexe les plans de la clinique.

Afin de vous aider à vous repérer dans les différents lieux de la Clinique, les panneaux d'indications sont de différentes couleurs selon les étages.

Rez de jardin : service de rééducation

Niveau 0 : Accueil, Administration, Bureau des consultations, Bureau des entrées/sorties, secrétariat médical, Hôpitaux de jour, Salle d'entraînement, Atelier cuisine, Buanderie

Niveau 1 : Aile A (chambres 101 à 118), Aile B (chambres 122 à 140)

Niveau 2 : Turquoise (chambre 241 à 252), Aile AZUR (chambre 201 à 218), Aile D (chambres 222 à 240), Aile E (chambres 301 à 317), Aile F (chambres 319 à 345)

Niveau 3 : Salles de réunion (ateliers d'éducation thérapeutique) : St Malo, Pornic, Port Navalo, Atelier Manuel

L'identification du personnel

Médecins et internes : blouse blanche

Responsables de services de soins : vert foncé

Infirmiers : blanc

Masseurs-kinésithérapeutes : blanc ou survêtement

Professeurs d'activités physiques adaptées (APA) : blanc ou survêtement

Diététiciens : rose

Aides-soignants : bleu

Agents de service : vert clair

Les repas

La Clinique dispose de son propre service de restauration. L'équipe de cuisiniers vous prépare des plateaux-repas personnalisés établis en collaboration avec votre diététicien selon vos goûts et vos besoins.

En semaine

- Petit-déjeuner à partir de **7h30**
- Déjeuner à partir de **12h15**
- Dîner à partir de **18h30**

Les week-ends et jours fériés

- Petit-déjeuner à partir de **7h30**
- Déjeuner à partir de **12h00**
- Dîner à partir de **18h15**

Les visites

Les visites sont autorisées du lundi au samedi de 14h à 20h et le dimanche de 15h à 20h. Votre programme d'activité personnalisé et quotidien est prioritaire. Informez-en votre famille ainsi que vos proches et demandez-leur de veiller à respecter ces horaires afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des services.

Le parking de la Clinique est payant (voir fiche tarif). Il est fermé à 20h.

Les permissions de sorties

Selon votre état de santé, vous pouvez bénéficier d'une permission de sortie certains week-ends sur autorisation médicale. La durée de l'absence ne doit pas dépasser 48h et vous devez effectuer votre demande auprès du responsable du service en milieu de semaine.

Les transports lors de vos permissions de sortie ne sont pas remboursés par votre Caisse d'Assurance Maladie.

Transports en commun : plusieurs lignes de bus desservent la Clinique et la gare de Rennes. Les horaires sont disponibles à l'accueil. La Clinique se situe à 15 minutes à pied de la gare de Rennes.

VOTRE SORTIE

Formalités administratives

Préparez votre sortie auprès du bureau des entrées et des sorties. Les hôtesses vous indiqueront les frais restant à votre charge le cas échéant (frais d'hospitalisation, prestations hôtelières, ...).

Les sorties sont effectuées à partir de 10h30.

L'équipe soignante vous remettra les documents médicaux nécessaires à la continuité de votre prise en charge. Sauf avis contraire de votre part, la lettre de liaison qui vous sera remise lors de votre sortie sera également adressée à votre médecin traitant ainsi qu'aux différents médecins que vous avez désignés.

Le Dossier Médical Personnel (DMP)

DMP
LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise vos informations de santé : traitements, résultats d'examens, allergies ... Il vous permet de les partager avec les professionnels de santé de votre choix, qui en ont besoin pour vous soigner.

Si vous souhaitez ouvrir un DMP, vous pouvez le faire à domicile, en pharmacie ou à l'accueil de votre organisme de sécurité sociale. Si vous disposez d'un DMP, il sera alimenté par l'établissement.

Votre transport

Seul votre médecin référent est habilité à vous établir une prescription médicale de transport. Cette dernière sera établie uniquement s'il estime que votre état de santé le nécessite. Dans ce cas, vous pourrez bénéficier d'une prise en charge financière par l'assurance maladie.

Vous avez la possibilité de choisir la société d'ambulances de votre choix. Dans le cas contraire, il vous appartient d'organiser votre départ avec votre famille, vos proches ou un service de transport privé à votre charge.

La satisfaction de nos patients est l'une de nos priorités !

C'est pourquoi, nous vous remettons un questionnaire de sortie, disponible à la fin de ce livret, auprès du responsable de votre service ou de l'hôtesse d'accueil. Ce questionnaire est destiné à recueillir votre avis sur les conditions d'accueil et de prise en charge dont vous avez bénéficié. Nous vous remercions de bien vouloir le déposer dans l'une des boites aux lettres prévues à cet effet dans les différents services de soins ou au niveau du bureau des entrées / sorties.

Dans le cadre de l'enquête nationale de satisfaction E-SATIS, co-pilotée par la Haute Autorité de Santé (HAS) et le Ministère chargé de la Santé, votre adresse mail sera recueillie durant vos formalités d'admission. Seul l'établissement est habilité à faire usage de ces adresses e-mails, notamment pour les besoins de cette enquête de satisfaction. En cas d'opposition à l'utilisation de vos données, veuillez vous référer au chapitre relatif à vos droits dans le cadre du RGPD.

Vous serez invité, 15 jours après votre sortie de l'établissement, à donner votre avis en ligne sur la qualité de votre prise en charge. Vous contribuez, en participant à cette démarche, à faire évoluer la qualité des soins et de la prise en charge.

Cet indicateur ne se substitue pas au questionnaire de sortie papier existant. Il constitue un outil de pilotage supplémentaire essentiel à la mise en oeuvre d'actions d'amélioration au plus près des attentes des patients.

Une fois par an, un score global de satisfaction est calculé pour chaque établissement et est publié sur le site internet national Scope Santé. Ces résultats font partie des indicateurs nationaux que chaque établissement a obligation de suivre.

SERVICES A VOTRE DISPOSITION

Pour toutes prestations hôtelières supplémentaires, **adressez-vous à l'hôtesse d'accueil aux horaires de présence.** Les tarifs figurent page 46 de ce livret et sont affichés à l'accueil.

Le téléphone

Cette prestation est payante. Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'accueil ou reportez-vous à la fiche tarif page 46.

Ouverture d'une ligne téléphonique dans votre chambre
Numéro du standard : 9

Le courrier

Vous pouvez transmettre l'adresse complète de la Clinique Saint-Yves à votre entourage quotidiennement. Vous avez la possibilité d'acheter des cartes postales et de les affranchir à l'accueil. **Le départ du courrier se fait du lundi au vendredi à 15h00.**

Clinique Saint-Yves
A l'attention de Mme/M. NOM Prénom
Chambre n°XXX
4 Rue Adolphe Leray
CS54435
35044 RENNES CEDEX

La télévision

Cette prestation est payante. Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'accueil ou reportez-vous à la fiche tarif page 46.

Chaque chambre est équipée d'une télévision. Une caution vous sera demandée contre la remise de la télécommande

Internet

Ces prestations sont payantes. Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'accueil ou reportez-vous à la fiche tarif page 46.

La Clinique dispose d'un réseau wifi

Ce service est prévu pour de la consultation de messagerie, de réseaux sociaux et autres sites internet légaux. Il n'est pas prévu pour la lecture de vidéos en streaming, ni pour du téléchargement. La Clinique est tenue d'informer les autorités en cas d'usage illicite ou inapproprié d'internet et d'en dénoncer les auteurs.

Si vous ne possédez pas d'équipement informatique, un ordinateur est à votre disposition dans le hall d'accueil de la Clinique.

Buanderie

Une machine à laver et un sèche-linge sont à votre disposition au rez-de-chaussée de la Clinique. Vous pouvez acheter les jetons ainsi que la lessive auprès de l'hôtesse d'accueil.

La chambre particulière

Cette prestation est payante. Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'accueil ou reportez-vous à la fiche tarif page 46.

La Clinique dispose de chambres seules et de chambres à 2 lits. Merci de confirmer votre souhait au moment de votre admission.

Dans le cas où vous optez pour une chambre seule sans indication médicale particulière, c'est-à-dire une chambre particulière avec prestations hôtelières, les prestatations de téléphone, télévision et internet sont gratuites (à l'exception du coût des communications téléphoniques).

Dans certains cas, selon le contrat que vous avez souscrit, votre mutuelle ou assurance complémentaire peut pendre en charge cette prestation. Renseignez-vous auprès de votre organisme pour en connaître les modalités (plafond, durée, secteur d'hospitalisation, exceptions, ...). Le tarif de cette prestation est affiché à l'accueil et figure page 47 de ce livret.

Si vous avez souscrit cette option et que votre mutuelle en refuse la prise en charge, la facture sera à régler par vos soins au bureau des entrées et sorties de la clinique le jour de votre sortie.

Déjeuner avec vos proches

Cette prestation est payante. Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'accueil ou reportez-vous à la fiche tarif page 46.

Vos proches ont la possibilité de partager un déjeuner ou un dîner avec vous dans la limite de 2 personnes par repas. L'inscription doit être faite la veille avant 19h auprès de l'hôtesse d'accueil qui vend les tickets repas.

Les repas sont composés de :

MIDI	SOIR
Entrée assaisonnée Plat Légumes et féculents Fromage Fruit Pain Sel, poivre, beurre, moutarde (sauf si poisson)	Potage ou crudité (été) Plat Accompagnement Fruit Dessert du jour Pain Sel, poivre, beurre, moutarde (sauf si poisson)

Besoin d'un logement pour votre entourage ?

Centre d'accueil et d'hébergement « Les Ajoncs » au **02.99.31.46.91** ou par courrier : **10 Rue Gaston Tardif, 35000 RENNES**

Les activités de détente et de soins du corps

Certaines prestations sont payantes. Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'accueil ou reportez-vous à la fiche tarif page 46.

Bibliothèque

Une bibliothèque gérée par des bénévoles est à votre disposition au rez-de-chaussée de la Clinique. Le prêt de livres et de revues est gratuit. Elle est ouverte **les lundis, mercredis et vendredis de 14h30 à 17h**.

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon la disponibilité des bénévoles. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, les bénévoles se rendent dans les services le mercredi.Une convention existe avec l'Association Valentin HAÜY pour le prêt de livres audio ou en braille.

Ouest-France

Vous avez la possibilité de vous abonner au journal Ouest-France pour 9€99 par mois auprès de l'hôtesse d'accueil. Le journal sera déposé quotidiennement dans votre chambre. La Clinique met à votre disposition un exemplaire du journal quotidien dans le hall d'entrée et dans le lieu de paix.

Jeux

Quelques jeux sont disponibles en prêt à l'accueil : billard, baby-foot, pétanque, palet, cartes, scrabble, ... Vous pouvez en disposer gratuitement à la demande. Nous vous demandons de bien vouloir restituer le matériel complet et en bon état après utilisation.

Animations

Des animations ponctuelles sont proposées par des associations ou bénévoles. Reportez-vous à l'affichage dans le hall d'entrée de la Clinique.

Parc

Un parc paysagé est à votre disposition pour vous promener ou vous reposer. Avant de vous y rendre, interrogez l'équipe soignante pour vous assurez que vous n'avez pas de rendez-vous prévus. Le code d'accès du portillon vous est remis à votre admission.

Coiffeur

Une coiffeuse est présente à la Clinique un après-midi par semaine. Vous avez la possibilité de prendre un rendez-vous à l'accueil. La prestation sera à régler directement auprès de la coiffeuse en espèces, carte ou chèque.

Pédicure

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du pédicure qui se déplace à la Clinique sur rendez-vous. Vous obtiendrez ses coordonnées auprès de l'hôtesse d'accueil. La prestation sera à régler directement auprès du pédicure en espèces, carte ou chèque.

Le culte

Vous pouvez demander au responsable de votre service la visite d'un représentant de votre religion. Nous tenons à votre disposition une liste des coordonnées des représentants de chaque culte à Rennes.

Vous trouverez à votre disposition à la Clinique, un lieu de paix qui se veut ouvert à tous, source de silence, de lecture et de rencontres interconfessionnelles, ainsi qu'une chapelle **ouverte à tous de 7 heures à 20 heures.**

Le service Catholique d'Accompagnement des malades

Le service Catholique d'Accompagnement des malades est placé sous la responsabilité de la Prieure de la communauté des Soeurs Augustines Hospitalières de la Miséricorde de Jésus.

Il est composé d'une équipe composée de Soeurs et de laïcs bénévoles formés pour cette mission qui travaillent en partenariat avec les soignants dans la prise en charge des personnes hospitalisées. Les membres de cette équipe sont à votre écoute et peuvent vous mettre en relation avec les représentants des autres cultes.

Pour tout renseignement sur ce service, vous pouvez contacter Soeur Marie Madeleine au 02.23.35.43.35.

Les associations de bénévoles

L'Association JALMALV

Des membres de l'association « Jusqu'à la mort accompagner la vie » interviennent à la Clinique en liaison avec les équipes soignantes. Une charte formalise cette collaboration. Formés, ils assurent une présence auprès des malades, des familles qui le souhaitent. Vous pouvez à tout moment vous renseigner auprès du responsable de votre service, d'un infirmier ou d'un aide-soignant.

D'autres associations de bénévoles interviennent à la Clinique Saint-Yves.

- La Fédération Française de Cardiologie
- La Ligue contre le cancer
- L'Association des Stomisés de Haute-Bretagne

Vous pouvez obtenir leurs coordonnées auprès de l'hôtesse d'accueil ou sur le panneau d'affichage du rez-de-chaussée.

VOS DROITS

Droit à l'information

Vous avez le droit d'être informé sur votre état de santé, son évolution et les traitements qui vous sont prescrits.

Cette information incombe à tout professionnel de santé dans le cadre de ses compétences.

L'information vous est délivrée au cours d'un entretien individuel. L'information qui vous est donnée doit être claire, loyale et appropriée à votre état.

Consentement aux soins

Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et éclairé, dès lors que vous êtes en état de l'exprimer. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Si vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté, votre personne de confiance, votre famille ou l'un de vos proches doit être consulté avant toute intervention, sauf urgence ou impossibilité.

Majeurs protégés

Les majeurs protégés font l'objet d'une attention toute particulière. Nous nous engageons à leur offrir une information adaptée et à assurer leur protection juridique durant leur séjour. A ce titre, s'il s'agit de majeurs placés sous le régime de la tutelle légale, le consentement de la personne ou de l'instance autorisée est requis préalablement à toute décision qui le nécessiterait.

Confidentialité

L'ensemble du personnel de la clinique, y compris les stagiaires, est astreint au secret profesionnel ou à l'obligation de réserve.

Sauf opposition de votre part, votre famille pourra être également informée de votre état de santé par le personnel de l'établissement en s'adressant au responsable de service, au médecin ou au personnel soignant. Vous avez aussi la possibilité de refuser que votre hospitalisation et les informations vous concernant soient divulguées, ainsi que de refuser les visites.

La personne de confiance

La loi du 4 mars 2002, modifiée par la loi du 2 février 2016, offre la possibilité à toute personne majeure de désigner une personne de confiance. Cette personne peut être un parent, un proche ou le médecin traitant. Si vous en faites la demande cette personne peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux.

Dans le cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté, elle sera consultée pour avis par l'équipe médicale. La désignation de la personne de confiance est faite par un écrit co-signé par la personne désignée. Cet écrit est valable pour la durée de l'hospitalisation et est modifiable à tout moment.

Les directives anticipées

Les directives anticipées sont des instructions écrites dans lesquelles vous pouvez prendre des décisions importantes concernant votre fin de vie, dans l'hypothèse où vous seriez incapable de vous exprimer.

Ce document servira à la prise de décision des médecins en leur permettant de connaitre vos souhaits en particulier sur la possibilité de poursuivre, limiter, arrêter ou refuser certains traitements qui seront destinés à vous traiter ou à faire un diagnostic avant traitement. En résumé, ces directives anticipées doivent contenir ce qui remplacera votre parole, si celle-ci devenait impossible. Tant que vous serez capable d'exprimer vous-même votre volonté, vos directives anticipées ne seront pas appliquées

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées. Elles sont modifiables à tout moment. Il est essentiel que l'existence de vos directives anticipées soit connue et qu'elles soient facilement accessibles. Il est important que vous informiez votre personne de confiance, votre médecin traitant, votre famille et vos proches de leur existence et du lieu où elles se trouvent.

Si vous souhaitez rédiger des directives anticipées, vous pouvez demander au personnel soignant de vous fournir le formulaire pour les écrire.

L'accès au dossier médical

Conformément aux articles L 1111-7 et R 1111-2 à R 1111-9 du Code de la Santé Publique **« Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé... »**. Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.

Ces informations sont strictement personnelles et donc protégées par des règles de confidentialité.

Vous pouvez consulter votre dossier sur place ou obtenir une copie de vos documents médicaux (frais de reproduction à votre charge) pour un séjour d'hospitalisation déterminé ou un ensemble de séjours d'hospitalisation, en faisant la demande par écrit au Directeur de la clinique.

Pour faciliter les démarches, il vous sera demandé de compléter un formulaire de demande (disponible sur le site internet de la clinique).

Données à caractère personnel

Les informations recueillies lors de votre consultation ou de votre hospitalisation dans notre établissement font l'objet de traitements informatiques destinés à faciliter votre prise en charge au sein de celui-ci.

La Clinique Saint-Yves veille à la protection de vos données personnelles et s'engage à assurer le meilleur niveau de protection de celles-ci en conformité avec la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données ou RGPD.

Quelles données sont collectées ?

Données administratives	Données médicales, paramédicales, sociales
Données d'identification	Autres données nécessaires ou imposées par la loi

Finalité et légitimité des traitements

La finalité du traitement de ces données personnelles des patients est :

- la prise en charge administrative et la communication avec les patients
- la prise en charge médicale et paramédicale
- la prise en charge sociale
- les études statistiques réglementaires études/ recherches scientifiques
- le don d'organes
- la sécurité de la prise en charge

Qui peut accéder à vos données ?

Vos données à caractère personnel, y compris vos données de santé, sont **destinées à la Clinique Saint-Yves** et ne seront traitées que par des personnes habilitées à les traiter au regard de la nature de leurs fonctions et en particulier les équipes médicales, soignantes et administratives qui participent à votre prise en charge.

En fonction des nécessités liées à votre prise en charge vos données peuvent également être transmises à :

- des laboratoires d'analyses et de biologie médicale,
- des centres d'imagerie médicale pour permettre la réalisation des examens nécessaires,
- votre mutuelle ou au centre gestionnaire de votre régime d'assurance maladie pour l'instruction d'une demande de prise en charge, puis à l'issue de votre séjour pour qu'elle puisse être facturée aux organismes payeurs et que vos droits au remboursement soient liquidés,
- d'autres établissements de santé, si vous y êtes transféré(e) et ceci afin que les équipes médicales et soignantes qui vous accueillent, puissent disposer de toutes les informations nécessaires à la continuité des soins et à votre prise en charge,
- votre médecin traitant, afin de lui communiquer les informations nécessaires à votre suivi médical.

Vos données sont susceptibles d'être transmises également à :

- un organisme de recouvrement dans le cadre du recouvrement nécessaire des créances impayées,
- l'assureur de la Clinique en cas de contentieux.

Combien de temps sont conservées vos données de santé ?

Période de 20 ans à compter de la date du dernier passage (30 ans en cas de transfusion)	Pendant 10 ans à compter de la date du décès

Au moins jusqu'au 28 ème anniversaire du patient pour les mineurs

L'établissement est équipé d'un système de vidéoprotection. Les images de vidéoprotection sont conservées pendant 15 jours et peuvent être visionnées en cas d'incident par le personnel habilité de la clinique et par les forces de l'ordre.

Recours à un hébergeur agréé/certifié de données de santé

La Clinique sous-traite partiellement l'externalisation des dossiers médicaux papiers auprès d'un prestataire d'archivage agréé/certifié de données de santé au sens des dispositions de l'article L 1111-8 CSP.

A ce jour, cette externalisation concerne les dossiers de plus de 8 ans par rapport à la dernière venue du patient. Vous disposez d'un droit d'opposition à cet hébergement.

Quels sont vos droits sur vos données ?

- Droit d'accès à vos données à caractère personnel, droit à en demander la rectification
- Droit d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel
- Droit de communiquer vos directives concernant le sort de vos données à caractère personnel après votre mort
- Droit d'opposition à la transmission de tout ou partie de données de santé vous concernant mais pas au référencement de celles-ci par l'identité INS

Comment exercer vos droits ?

Pour exercer de vos droits, vous pouvez vous adresser en fournissant une copie d'un justificatif de votre identité et selon votre choix auprès :

Du responsable de traitement

Mme Floury, Adjointe de direction
Mail : contact@clinique-styves.fr

Du délégué à la protection des données

Mail : dpo@clinique-styves.fr

Clinique Saint-Yves
4 rue Adolphe Leray
CS 54 435
35044 Rennes Cedex

Il vous est également possible d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Plus d'information sur www.cnil.fr.

CNIL.
COMMISSION NATIONALE
INFORMATIQUE & LIBERTÉS

La commission des usagers (CDU)

Ses missions :

- faire le lien entre l'établissement et les usagers
- veiller au respect des droits des usagers
- faciliter leurs démarches
- contribuer par ses avis et propositions à l'élaboration de la politique d'accueil et de prise en charge des malades et de leurs proches
- participer à l'analyse des événements indésirable graves
- examiner les plaintes et réclamations

La CDU propose sur demande des rencontres avec l'un de ses membres. Cette demande de rencontre est à formuler auprès du responsable du service dans lequel le patient est hospitalisé ou auprès de l'hôtesse d'accueil.

Un rendez-vous sera proposé dans les plus brefs délais et le Président de la CDU en sera informé pour consignation dans le registre des plaintes et réclamations le cas échéant. Un bilan des rencontres est efffectué en CDU.

La composition nominative de la CDU est affichée à l'accueil et dans les services de soins.

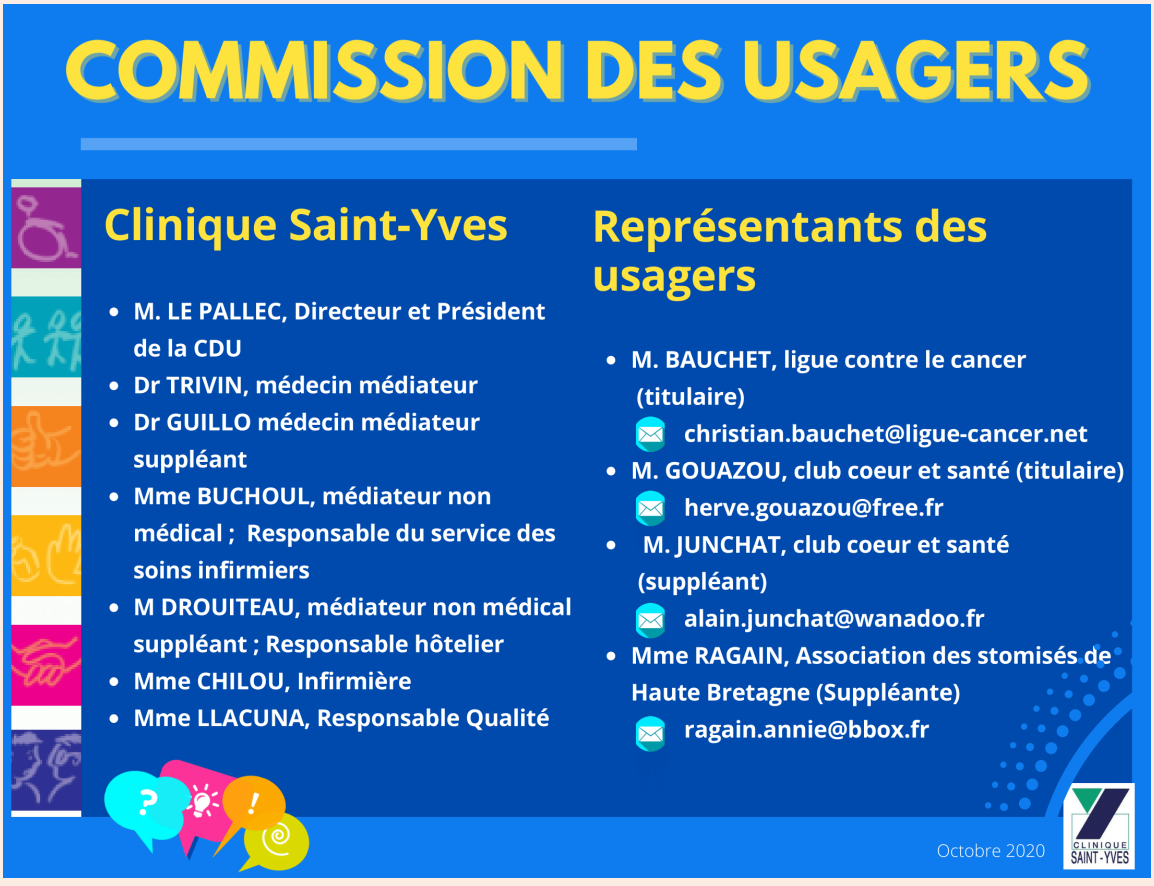

Plaintes et réclamations

Vous n'êtes pas satisfait(e) de votre prise en charge à la clinique ?

Adressez-vous en priorité au responsable du service où vous êtes hospitalisé ou adressez un courrier à la Direction de la Clinique Saint-Yves.

La **Commission des Usagers** (CDU) en sera informée et pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médical ou non-médical, membre de cette commission médiateur. Ce médiateur pourra vous recevoir pour examiner les difficultés que vous rencontrez.

Comme le prévoit la réglementation relative à la **Commission des Usagers**, vous trouverez ci-dessous les articles du décret définissant les modalités d'examens des plaintes et réclamations **Art. R. 1112-91. à Art. R. 1112-94 du CSP**.

«**Art. R. 1112-93**. - Le médiateur, saisi par le représentant légal de l'établissement ou par l'auteur de la plainte ou de la réclamation, rencontre ce dernier. Sauf refus ou impossibilité de la part du plaignant, la rencontre a lieu dans les huit jours suivant la saisine. Si la plainte ou la réclamation est formulée par un patient hospitalisé, la rencontre doit intervenir dans toute la mesure du possible avant sa sortie de l'établissement. Le médiateur peut rencontrer les proches du patient s'il l'estime utile ou à la demande ce ces derniers.»

«**Art. R. 1112-94.** - Dans les huits jours suivant la rencontre avec l'auteur de la plainte ou de la réclamation, le médiateur en adresse le compte-rendu au président de la commission qui le transmet sans délai, accompagné de la plainte ou de la réclamation, aux membres de la commission ainsi qu'au plaignant.
Au vu de ce compte-rendu et après avoir, si elle le juge utile, rencontré l'auteur de la plainte ou de la réclamation, la commission formule des recommandations en vue d'apporter une solution au litige ou tendant à ce que l'intéressé soit informé des voies de conciliation ou de recours dont il dispose. Elle peut également émettre un avis motivé en faveur du classement du dossier.Dans le délai de huit jours suivant la séance, le représentant légal de l'établissement répond à l'auteur de plainte ou de la réclamation et joint à son courrier l'avis de la commission. Il transmet ce courrier aux membres de la commission.»

Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous,** en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2. Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins.** Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3. **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale.** La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient.** Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5. **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6. Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit.** Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8. **La personne hospitalisée est traitée avec égards.** Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant.** Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Éditions Sicom 98042 - Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins - Direction générale de la santé - Avril 2006

VOS DEVOIRS

Pour votre santé et la sécurité

Il est strictement interdit de fumer dans la Clinique et lors des activités encadrées à l'extérieur de la Clinique. Un abri fumeurs est à votre disposition à l'extérieur. Selon la loi du 10 janvier 1991, il est strictement interdit de fumer dans tout autre endroit, y compris les abords extérieurs. Sachez que la majorité des incendies est due à la cigarette.

Nous vous invitons à consulter les panneaux de consignes à suivre en cas d'incendie.

La Commission Médicale d'Etablissement autorise l'utilisation de la cigarette électronique dans les chambres et à l'extérieur de la Clinique, mais pas dans les lieux communs, ni lors des activités de soins, que ce soit en marche à l'extérieur ou en séance de rééducation.

Nous vous demandons de ne rien jeter par les fenêtres.

Si vous arrivez avec des médicaments personnels, ils vous seront retirés le temps de l'hospitalisation. Pour éviter toute erreur médicamenteuse, ils vous seront rendus à la sortie uniquement s'ils font encore partie de votre traitement.

Parmi les objets électriques, seuls les radios et les rasoirs sont autorisés.

Les aliments extérieurs à la Clinique ne sont pas autorisés.

Pour des raisons d'hygiène

Les enfants de moins de 10 ans sont plus exposés que les adultes aux risques de contagion, c'est pourquoi leur présence est interdite à la clinique.

Les plantes en pot sont interdites. Pour les mêmes raisons, nous vous demandons aussi d'éviter les fleurs coupées dans les chambres de patients ayant une perfusion.

L'eau chaude sanitaire ne doit pas être utilisée pour la préparation de boissons ou pour la consommation.

Les animaux domestiques ne sont pas admis dans l'établissement.

Les oreillettes et les casques ne sont pas autorisés lors des activités encadrées.

Pour le savoir-vivre en établissement de santé

Pour la bonne organisation du service, pensez à regagner votre chambre avant 22h et à respecter le sommeil de vos voisins.

L'utilisation des téléphones mobiles est autorisée dans votre chambre ou à l'extérieur des bâtiments. Elle est strictement interdite durant les consultations, les soins infirmiers, les ateliers et toutes les activités de rééducation.
Soyez attentifs au repos des autres patients, soyez discrets et limitez l'utilisation de votre téléphone portable dans les locaux communs.

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

Démarche qualité

La Clinique Saint-Yves est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que de l'évaluation des pratiques professionnelles. Un programme et des plans d'actions sont établis annuellement et portés par différentes commissions.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la certification initiée par le Ministère de la Santé. La procédure de certification est conduite par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Son objectif ?

Porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations d'un établissement de santé.

En juin 2019, la clinique a été certifiée niveau A (plus haut niveau de certification) par la Haute Autorité de Santé, c'est-à-dire sans réserves ni recommandations. Les rapports de certification de la Clinique sont consultables sur le site :

www.has-sante.fr

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

La HAS développe et généralise, depuis 2008, des indicateurs donnant une image du niveau de qualité et de sécurité des soins atteint par chaque établissement et permettant des comparaisons nationales. Ces indicateurs sont publics et mis à la disposition des usagers par affichage, sur le site internet de la Clinique et sur le site internet du Ministère de la Santé :

www.scopesante.fr

SCOPE Santé

La gestion du risque infectieux

Afin de prévenir les risques d'infection, les professionnels de la clinique portent une attention particulière à l'hygiène hospitalière selon les recommandations du Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) de l'établissement :

- Prévention des infections associées aux soins par l'application de règles d'hygiène, rédaction de protocoles.... et par l'évaluation des pratiques professionnelles
- Formation
- Surveilllance environnementale
- Evaluation périodique des résultats des actions de lutte contre les infections

Votre participation est aussi importante :

- En ayant une bonne hygiène des mains
- En évitant de manipuler les dispositifs invasifs (cathéters...)
- En respectant les précautions prescrites par le médecin
- En proposant à vos visiteurs de se désinfecter les mains à l'entrée et sortie de la chambre

Alimentation et nutrition

Le Comité de Liaison de l'Alimentation et de la Nutrition (CLAN) de la Clinique Saint-Yves exerce plusieurs missions afin d'améliorer la prise en charge nutritionnelle des patients.

Il permet et facilite les liens et interactions entre vos besoins nutritionnels, les services cliniques, les professionnels de la diététique et de la restauration.

Sécurité identification du patient

L'identitovigilance a pour objectif l'identification unique du patient et la réalisation du bon soin au bon patient.

Présentez une pièce d'identité officielle dès lors de votre admission (Carte nationale d'identité ou Passeport). Vérifiez votre identité et signalez les erreurs. Tout au long de votre séjour, les professionnels vous demanderont de décliner votre identité.

Soyez vigilant(e)s lors de votre séjour en veillant à ne pas être pris(e) pour un(e) autre patient(e). Votre participation ne pourra que sécuriser votre prise en charge. Si votre état de santé ne vous permet plus de communiquer, un bracelet d'identification vous sera remis.

Afin de sécuriser davantage votre prise en charge, l'identité INS (Indentifiant National de Santé) sera déployée en 2021. Elle permet de référencer vos données de santé. Ainsi, chaque usager sera identifié de la même façon par l'ensemble des professionnels qui le prenne en charge.

La participation à votre prise en charge

La communication et la coparticipation à votre prise en charge sont des facteurs clés de la sécurité des soins qui vous sont dispensés. N'hésitez pas à poser des questions aux professionnels. Vous trouverez ci-dessous la brochure de l'Haute Autorité de Santé. Elle est également disponible sur leur site internet : **https://www.has-sante.fr**

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Oser parler avec son médecin

→ Pourquoi est-ce important ?

En parlant avec votre médecin **vous pouvez éviter des malentendus et des erreurs**.

Tout est important : l'orthographe de votre nom, vos problèmes de santé, un changement de médicament, les effets inattendus que vous ressentez, etc.

Ma sécurité dépend de la vigilance de tous, y compris de la mienne

Je n'hésite pas à poser des questions et à parler de moi sans aucune gêne, et j'échange avec le médecin sur ce qui est important et utile pour moi.

Si j'ai constaté quelque chose d'inhabituel ou de bizarre : j'en parle avec mon médecin !

- → Le médecin a les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour vous soigner.
- → Il vous écoute, vous examine, vous informe et répond à vos questions.
- → Mais c'est vous qui connaissez votre histoire et votre maladie, vos besoins, vos forces et vos fragilités.

La prise en charge de votre douleur

La Clinique Saint-Yves s'engage à optimiser la prise en charge de votre, ou de vos, éventuelles douleurs. Son personnel soignant est formé à la prévention des gestes, soins et postures risquant de vous être douloureux. Il est informé régulièrement par le Comité de Lutte Contre la Douleur (CLUD) de la Clinique, des progrès techniques et pharmaceutiques disponibles.

Ce CLUD élabore et actualise des protocoles de prise en charge de la douleur tant en matière de dépistage et d'évaluation, que d'aptitudes antalgiques adaptées aux situations pouvant s'accompagner de douleurs.
Le CLUD exerce une veille constante afin de faire bénéficier les patients douloureux des techniques ou médicaments nouveaux susceptibles de prévenir, traiter ou soulager vos douleurs.

Le personnel soignant est à l'écoute de votre demande, et s'efforce d'y répondre.

Dans cet établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur.

AVOIR MOINS MAL, NE PLUS AVOIR MAL.....C'EST POSSIBLE !

Vous avez peur d'avoir mal.... prévenir , traiter ou soulager votre douleur c'est possible.

Prévenir les douleurs provoquées par certains soins ou examens : piqûres, pansements, pose de sondes, de perfusion, retrait de drains... Les douleurs parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement...

Traiter les douleurs aigües comme les coliques néphrétiques, celle de fractures.

Soulager les douleurs chroniques comme le mal de dos, la migraine, et également les douleurs du cancer, qui nécessisent une prise en charge spécifique.

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur ; il est possible d'en mesurer l'intensité. Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer «combien» vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10 ou en vous aidant d'une réglette.

Nous allons vous aider à ne plus avoir mal ou avoir moins mal !

En répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons vous faire et leur déroulement, en utilisant le ou les moyens les mieux adaptés.

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur. Il en existe de différentes puissances. La morphine est l'un des plus puissants. Mais certaines douleurs, même sévères, nécessitent un autre traitement. D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées comme par exemple la relaxation, les massages, le soutien psychologique, la physiothérapie....

Article L. 1110-5 du Code de la Santé Publique
« ... toute pesonne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitées... »

Santé publique France

VOTRE ENVIRONNEMENT HUMAIN

ÉQUIPE MÉDICALE

Réadaptation Digestive et Nutritionnelle (RDN) - Médecine

Dr BARBOTTIN Élise
Dr CARSIN-MAHÉ Marie
Dr DUPONT-TRIVIN Florence
Dr DUSSAULX Laurence
Dr LAYEC-JAVAUDIN Sabrina
Dr LONCLE Adrien
Dr MOUSSAULT-LEFEUVRE Christine
Dr SEYNHAEVE Eloi

Psychiatre

Dr ALLAIN Nathalie
Dr DELMAS Héléna
Dr LATREUILLE Françoise
Dr HOLFELD-LECLERE Fabienne
Dr SINQUIN Patrick

Réadapation Cardio-Vasculaire (RCV)

Dr BERDER Véronique
Dr BOSSÉE-PILON Catherine
Dr FROGER-BOMPAS Christèle
Dr GUILLO Pascal
Dr JACQUES Bertrand
Dr LE MOUROUX Alain
Dr VARIN-LE BRETON Corinne

CONSULTATIONS EXTERNES

Médecins
Diététiciens
Infirmière stomathérapeute
Orthophoniste
Secrétaires

PHARMACIE

Mme LINÉ-IEHL, Pharmacien
Préparateurs en pharmacie

DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION MÉDICALE

Médecin DIM
Technicien de l'information médicale (TIM)

SERVICE DE RÉÉDUCATION

Mme CHOUHAN, Responsable rééducation
Kinésithérapeutes
Professeurs d'Activités Physiques Adaptées
Aides-soignants
Psychomotricien
Art-thérapeute

DIRECTION-ADMINISTRATION

M. LE PALLEC, Directeur
Mme FLOURY, Adjointe de direction Finances / Système d'Information
Mme SOURMAIL, Adjointe de direction Ressources Humaines / Communication
Mme LLACUNA, Responsable qualité
Assistant de direction
Comptable
Employés Administratifs
Assisants Ressources Humaines
Hôtes d'accueil
Secrétaires Médicales
Contrôleur de gestion
Informaticien

SERVICE DE SOINS

Mme BUCHOUL, Responsable du Service des Soins
Infirmiers
Mme VIGNERON, Responsable de service
Mme DUBOIS, Responsable de service
Melle DURAND, Responsable de service
Mme GUERRIER, Responsable de service
Mme PODEVIN, Responsable de service
Infirmiers
Aides-soignants
Assistant social
Psychologues

HÔTELLERIE-RESTAURATION

M. DROUITEAU, Responsable hôtelier
M. PINEL, Chef de cuisine
M. PRESSARD, Second de cuisine
M. CHEFDOR, Second de cuisine
Diététiciens
Cuisiniers
Tournants de cuisine
Aides-soignants
Ouvriers d'entretien-maintenance
Agents de blanchisserie
Agents du service entretien hygiène

ASSOCIATION D'USAGERS

Ligue Contre le Cancer
Club Coeur et Santé
Association des Stomisés de Haute-Bretagne
Jusqu'à La Mort Accompagner La Vie

CULTE

Aumônerie

CLINIQUE SAINT-YVES

LES TARIFS

Frais d'hospitalisation

Forfait hospitalier : 20€ par jour.

Chambre particulière : 50€ par jour.

Prestations incluses :
- Frais de location de la télévision
- Frais d'ouverture de ligne téléphonique
- Wifi

Prestation non-incluses :
- Caution* de 20€ à déposer pour la télévision,
- Unités téléphoniques consommées**

Selon le cas, tout ou partie des frais précités peuvent être facturés à votre mutuelle ou assurance complémentaire de santé. Si vous n'avez pas de complémentaire santé ou si vos droits sont épuisés, ces frais seront à votre charge. Renseignez-vous auprès de votre organisme pour en connaitre les modalités.

Tarifs journaliers de prestation : Ces tarifs en vigueur arrêtés par l'ARS sont affichés au bureau des entrées - Service facturation.

Consultation : Tarifs conventionnels de la Sécurité Sociale.

Hospitalisation de jour : En cas d'absence non-justifiée ou de rendez-vous non honoré en hospitalisation de jour, une indemnité forfaitaire de 25€ vous sera facturée.

Prestations hôtelières

Télévision :

- Ouverture et remise de télécommande : Caution* de 20€.
- Frais de location : Les 30 premiers jours de facturation : 2€ par jour.
  Au-delà de 30 jours : 1€ par jour.

Téléphone :

- Ouverture de ligne pour émettre et recevoir des appels : Forfait de 3€.
- Consommation : 0,15€ / unité téléphonique**

Wifi :

- Forfait : 2€ par jour.

Parking :

- 1,30€ par heure plafonné à 8€/jour et 32€/semaine (gratuité du parking les dimanches et jours fériés de 8h à 18h seulement)

Repas Visiteurs

Déjeuner ou dîner : 10€ par repas.

Services proposés

- Abonnement Ouest France
- Buanderie
- Coiffeur
- Bibliothèque
- Pédicure

Selon les tarifs fixés par chacun des prestataires, disponibles à l'accueil.

* Cette caution vous sera restituée à la remise de la télécommande au moment de votre sortie.
** La durée de l'unité téléphonique dépend de la destination de l'appel.

PLAN D'ACCÈS À LA CLINIQUE

CLINIQUE SAINT-YVES

4 rue Adolphe Leray - CS 54435
35044 Rennes Cedex
Téléphone : 02.99.26.26.00
contact@clinique-styves.fr
Télécopie informations administratives : 02.99.51.35.50
Télécopie informations médicales : 02.99.26.25.84
Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif
N°FINESS 35000 2200